

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Préparation N
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Mélange
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- Producteur/fournisseur:  
MERSEN France PY SAS  
1 rue Jules Ferry  
54530 Pagny sur Moselle  
Tel: (33) (0)383816081  
qse.pagny@mersen.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:  
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245  
Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500  
Suisse : 145  
Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS08 danger pour la santé

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger :



GHS07 GHS08

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 1)

- Mention d'avertissement : Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
phénol
- Mentions de danger :  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Conseils de prudence :  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

#### · Composants dangereux:

CAS: 7782-42-5 EINECS: 231-955-3	graphite substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-100%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Numéro index: 604-001-00-2 RTECS: SJ 3325000	phénol ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☠ Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; ☠ Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 % substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≤2,5%

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

---

**Nom du produit: Préparation N**

---

(suite de la page 2)

- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers :  
· Equipement spécial de sécurité: Utiliser une tenue de protection.  
· Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres sections :  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
  - Stockage :
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
  - Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
  - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle :
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
  - CAS: 7782-42-5 graphite (50-100%)  
VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m<sup>3</sup>  
pour la fraction alvéolaire
  - CAS: 108-95-2 phénol (≤2,5%)  
VLEP Valeur momentanée: 15,6 mg/m<sup>3</sup>, 4 ppm  
Valeur à long terme: 7,8 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm  
M2, Risque de pénétration percutanée
- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition :
  - Equipement de protection individuel:
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
  - Protection respiratoire:



Protection respiratoire minimale recommandée.

Filtre A/P2

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 4)

- Protection des mains:



Gants de protection

- Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Mélange non polaire/aprotique.

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle  
d'ébullition: 181 °C

- Point éclair : 82 °C

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

- Température d'auto inflammation: Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:  
Inférieure: Non déterminé.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 5)

- |   |  |
|---|--|
| Supérieure:                               | Non déterminé.                                     |
| · Pression de vapeur:                     | Non déterminé.                                     |
| · Densité:                                | Non déterminée.                                    |
| · Densité relative                        | Non déterminé.                                     |
| · Densité de vapeur:                      | Non déterminé.                                     |
| · Taux d'évaporation:                     | Non déterminé.                                     |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible                                |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau:  | Non déterminé.                                     |
| · Viscosité:                              |  |
| Dynamique:                                | Non déterminé.                                     |
| Cinématique:                              | Non déterminé.                                     |
| Cinématique:                              | Non applicable.                                    |
| · 9.2 Autres informations :               | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7782-42-5 graphite

Oral LD50 &gt;2.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;2.000 mg/l (rat)

CAS: 108-95-2 phénol

Oral LD50 317 mg/kg (rat)

Dermique LD50 850 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 6)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:  
CAS: 7782-42-5 graphite  
EC50 72h >100 mg/l (Algae)  
EC50 48h >100 mg/l (daphnia)
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

Nom du produit: Préparation N

(suite de la page 7)

- Catalogue européen des déchets  
HP11 Mutagène
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT  
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.05.2022

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2022

---

**Nom du produit: Préparation N**

---

(suite de la page 8)

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
  - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.
  - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- 

Corrosion cutanée/irritation cutanée La classification du mélange s'appuie généralement sur la  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire méthode de calcul en utilisant les données des substances  
Mutagénicité sur les cellules germinales conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB:

very Persistent and very Bioaccumulative Acute

Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2